

## Objectifs

- Obtenir la mention plurivalente "aviron de mer" du BP JEPS des activités nautiques.
- Pouvoir encadrer contre rémunération les activités d'aviron de mer, pour tout public.

## Public concerné

Tout public, en situation professionnelle ou non, déjà titulaire d'un BP JEPS des activités nautiques. Les titulaires du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1<sup>er</sup> degré voile, char à voile, canoë kayak ou ski nautique obtiennent de droit le BP JEPS des activités nautiques de la mention monovalente correspondante..

## Prérequis

Pour s'inscrire en formation, le candidat doit être en possession de :

- L'AFPS,
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités nautiques,
- Une attestation de natation, 100 m nage libre départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur,
- Le brevet d'Aviron de mer.

## Durée et dates

Tests d'entrée et positionnement : 10 -13/10/05

Formation : durée globale : 210 heures  
réparties sur 6 semaines et 11 mois.

1 <sup>e</sup> semaine	14-18/11/05	UC6
2 <sup>e</sup> semaine	12-16/12/05	UC8 UC9
3 <sup>e</sup> semaine	12-16/6/06	UC6
4 <sup>e</sup> semaine	18-22/9/06	UC6
5 <sup>e</sup> semaine	16-20/10/06	UC8 UC9
6 <sup>e</sup> semaine	23-27/10/06	UC8 UC9

\* Attention : ces dates peuvent être sujettes à modification en fonction du positionnement du candidat

## Contenu

- UC6 Encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation en aviron
- UC8 Conduire une action éducative en aviron
- UC9 Maîtriser les techniques de l'aviron
- UC10 Organiser et d'encadrer une randonnée
- UC11 Cette UC regroupe les enseignements d'une partie des UC6, 8, 9 et 10.

## Positionnement et VAE

Des UC peuvent être obtenues par validation des acquis de l'expérience.  
Des allègements de formation peuvent être prononcés par le jury en fonction de vos compétences.

## Coût et financement

### Coût par module d'une semaine \* :

- formation : 262,50 € (7,50 €/heure),
- hébergement et restauration : 78 €.

### Coût global \* :

- formation : environ 1575 €,
- hébergement et restauration : environ 468 €.

\* Attention : les coûts de formation sont des coûts approximatifs. Ils ne tiennent pas compte des éventuels allègements de formation.

Les frais de formation, d'hébergement et de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

Les stagiaires peuvent bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation en fonction de leur statut :

- jeune en formation initiale,
- demandeur d'emploi
- salarié en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en CDI,
- bénévole licencié dans un club.

Renseignez-vous auprès du CREPS de Vichy ou de la FFSA.

## Inscription

Dossier d'inscription à demander et à retourner au CREPS de Vichy avant la date limite du :

**27 août 2005**

## Organisme de formation

CREPS de VICHY  
route de Charmeil BP 13  
03700 BELLERIVE SUR ALLIER  
Tél. 04 70 59 85 60 Fax 004 70 32 62 07  
E mail : cr003@jeunesse-sports.gouv.fr  
<http://www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr>

## S'informer

Fédération Française de Sociétés d'Aviron - 17, Boulevard de la Mame - 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX  
Tél. 01 45 14 26 40 - Fax 01 48 75 78 75 - [ffsa@avironfrance.asso.fr](mailto:ffsa@avironfrance.asso.fr) - <http://www.avironfrance.asso.fr>